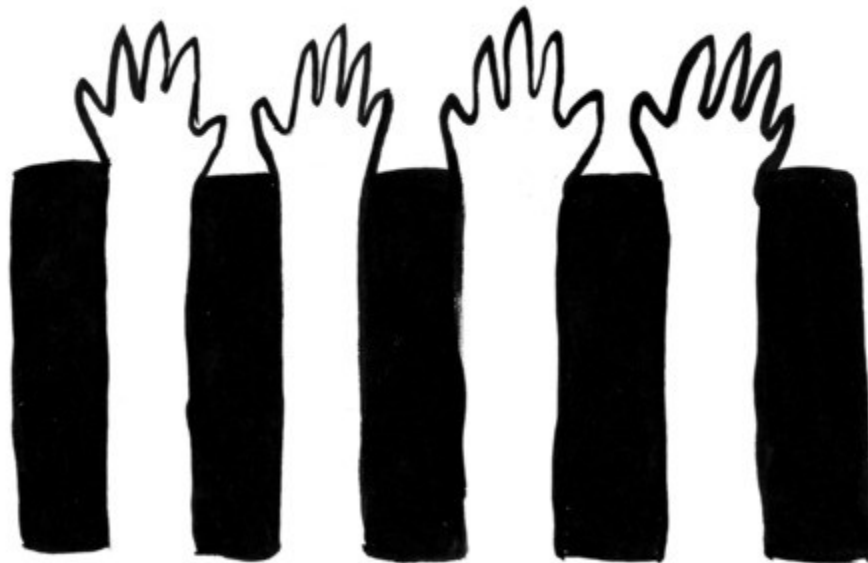


DOSSIER DE PRESSE



Rassemblement sur la Place du Palais Royal

**Lecture des prénoms des personnes détenues décédées en
2014 dans les prisons françaises**

Intervention de témoins et de personnalités

**Événement organisé par la FARAPEJ, le Genepi et le Secours Catholique.
Action soutenue par le collectif "Les Morts de la Rue", Emmaüs France,
la CIMADE, l'Observatoire International des Prisons, l'association David
et Jonathan, les Petits Frères des Pauvres, le courrier de Bovet, et
Carcéropolis.**

Contacts : isp@genepi.fr | 06 41 66 16 48

Les Morts de la Prison - mardi 2 décembre 2014 - Place du Palais Royal

La mort – conséquence d'un suicide, d'une maladie, d'une mort naturelle ou du fait de violences au sein de la détention – fait indéniablement partie du quotidien du monde carcéral. Banale et pourtant dramatique, la mort en prison ne recueille pas l'intérêt de la population qui, se désintéressant déjà des problématiques liées au milieu carcéral, n'a que faire de ceux qui y meurent.

Nous avons comptabilisé 100 personnes décédées dans les prisons françaises. Bien sûr, il faudrait multiplier le nombre par 2 et demi pour avoir le nombre réel de décès dans les prisons françaises.

Suicide carcéral

Régulièrement réaffirmées comme priorité des politiques pénitentiaires, objets de rapports récurrents et de plans d'actions, les actions de prévention du suicide ne parviennent pas à faire véritablement reculer le phénomène du suicide en prison. En effet, le taux de suicide est aujourd'hui de 15,6 pour 10.000 contre 4 pour 10.000 en 1960.. De ce fait, la question du suicide est l'aspect le plus visible de la mort en détention.

Il est certain qu'une politique de prévention du suicide qui ne se donne pour ambition que d'empêcher les gens de mourir sera vouée à l'échec. La solution ne réside pas dans l'octroi de vêtements ou d'une cellule anti-suicide mais bien dans une refonte générale de la gestion de la détention et du fonctionnement actuel des institutions carcérales. Selon les termes de la circulaire du 29 mai 1998, **une politique de prévention du suicide « n'est légitime et efficace que si elle cherche, non à contraindre le détenu à ne pas mourir, mais à le restaurer dans sa dimension de sujet et d'acteur de sa vie ».**

Passés sous silence, ces suicides sont la conséquence de politiques publiques préférant la sécurité et évinçant les rapports humains et personnels. Ce sentiment d'isolement et d'abandon social est largement généré par des conditions de détention dégradantes, une rupture soudaine des liens familiaux ou encore par le schéma avilissant des établissements nouvellement construits.

La capacité de chacun à décider seul de son avenir étant obstruée, il y a sept fois plus de suicides en prison qu'à l'extérieur des murs.

Il est alors nécessaire de porter une réflexion sur l'institution carcérale qui, chaque jour, ruine, annihile et détruit des vies humaines.

Morts violentes

Si les homicides en détention sont peu nombreux (entre 2 et 5 par an), ils sont la manifestation extrême de la violence qui règne en prison ; violence entre les personnes détenues ou entre ces dernières et le personnel pénitentiaire. Facteur d'angoisse et de mal-être en prison la violence carcérale s'explique à travers la déshumanisation et la perte d'identité humaine inhérents à la détention. Cette violence reste non exprimée en raison d'un manque d'espaces d'expression collective en détention.

Maladie

Derrière les murs, la maladie se fait également prégnante et mène parfois irrémédiablement à la mort de certaines personnes incarcérées. Ces dernières peuvent en effet être victimes d'une longue maladie ou se heurter à une prise en charge parfois précaire de leur situation sanitaire, pouvant ainsi fragiliser l'intégrité physique et psychique de la personne détenue.

Suspension de peine

La suspension de peine pour raisons médicales est une mesure d'aménagement de peine qui permet la sortie de prison anticipée des personnes condamnées atteintes d'une « pathologie engageant leur pronostic vital » ou présentant un « état de santé durablement incompatible avec leur maintien en détention », dès lors qu'il n'existe pas de « risque grave de renouvellement de l'infraction ». Si les conditions sont réunies, la peine n'est que suspendue et son exécution peut reprendre dès lors que qu'un des critères n'est plus rempli.

Cette mesure – qui a pour but de préserver le sens de la peine et la dignité des personnes détenues - peut être en principe ordonnée quelle que soit la nature ou la durée de la peine. Son application demeure toutefois marginale et fragile. Les magistrats soulignent notamment la lourdeur de la procédure et les difficultés relatives à l'expertise exigée par la loi. En outre, les critères de récidive et de dangerosité peuvent mettre en péril une suspension de peine, tendant de ce fait à restreindre l'application de ce texte aux cas de détresse sanitaire les plus extrêmes, oubliant ainsi tout un pan de la population carcérale touchée par la maladie.

Avec l'allongement des peines auquel on assiste depuis une trentaine d'années, il est de plus en plus fréquent de voir des personnes détenues ayant accompli des dizaines d'années de prison et ne disposant plus d'aucune attache familiale à l'extérieur. Ces personnes ne peuvent accéder au dispositif de la suspension de peine comme les autres, faute de structure pour les accueillir.

Vieillessement de la population pénale

Le vieillissement en milieu carcéral s'explique par la pénalisation croissante de certaines infractions et l'augmentation des peines encourues. Le nombre de personnes incarcérées de plus de 60 ans a presque doublé durant la dernière décennie. Au 1^{er} janvier 2013, 8 618 personnes écrouées avaient plus de 50 ans, ce qui représentait 11,2 % de la population sous écrou.

À ce titre, il convient de s'interroger sur les perspectives offertes aux personnes âgées qui ont passé et/ou qui vont passer encore de nombreuses années en détention, et pour qui l'idée de mort en prison prend toute sa réalité.

Problématiques psychiatriques

La fragilité psychiatrique de nombreuses personnes incarcérées ne peut pas être un élément isolé de la mort en détention. *A fortiori*, la vie carcérale est un facteur de risque de déréalisation non négligeable qui empêche la supposée réinsertion des personnes détenues.

D'après un rapport du Sénat datant de 2010, on diagnostique un syndrome dépressif chez 40 % des personnes détenues.

L'anxiété généralisée, quant à elle, touche plus de 30 % de la population carcérale, et des troubles psychotiques ont pu être perçus auprès de 24% des personnes détenues, dont 8 % sont également victimes de schizophrénie. Dès lors, la détresse psychique et la précarité d'une partie de la population incarcérée ne font qu'accroître les risques de mortalité en détention.

La mort et l'entourage

Au-delà des murs de la détention, la mort survenue en prison affecte évidemment la famille et les proches. La prise en compte de ceux-ci est souvent délicate, et encore insuffisante. Beaucoup de familles reprochent le manque de considération de l'administration ainsi que le fait d'être parfois informées tardivement du décès.

Inversement, le décès ou la maladie grave d'un proche de la personne détenue constitue une épreuve pour celle-ci, encore accentuée par les effets de la détention, qu'il s'agisse de l'impossibilité d'accompagner leur proche dans la maladie ou la mort, ou des obstacles potentiels à la participation aux obsèques.

L'accompagnement des « proches » du défunt (famille, amis ou co-détenus, personnels de l'AP) implique la possibilité pour chacun de vivre les étapes nécessaires au deuil, notamment en veillant à ce que les rites de séparation puissent être vécus dans des conditions sereines. Ce temps là n'est pas toujours pris en compte lorsque les lourdeurs administratives l'emportent sur l'humain.

VOUS ÊTES INVITÉS À PARTICIPER À LA CÉRÉMONIE QUI AURA LIEU LE

MARDI 2 DÉCEMBRE, 12H,

SUR LA PLACE DU PALAIS ROYAL

Les prénoms et âges des hommes, des femmes et des enfants morts en détention seront lus par les personnalités suivantes :

Docteur Anne Dulioust, Médecin chef de l'Hôpital Pénitentiaire de Fresnes

Monseigneur Jacques Gaillot, Evêque émérite de Parténia

Madame Cécile Rocca, coordinatrice du collectif Les Morts de la Rue

**Monsieur Frédéric Lauféron, Directeur général de l'association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)**

Monsieur Féthi Zeddoun, Consultant en communication, intervenant en prison

Morts de la prison – 2 décembre 2014

Les associations soutenant le projet

• **Le Genepi** – *L'objet social du Genepi est le décroisement des institutions carcérales. En cela, le Genepi est une association « passe-murailles ». Parce que la prison demeure une zone d'ombre, 1 300 étudiants bénévoles de toute la France s'efforcent de la rendre visible. Ce décroisement passe tant par l'action en détention que par l'information et la sensibilisation du public, ou encore la formation continue et la réflexion des genepistes.*

Le Genepi regrette que les problématiques liées au monde carcéral relèvent aujourd'hui du malaise et du non-dit, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'aborder le thème de la mort en prison. L'association souhaite dénoncer la fonction déshumanisante de la prison, qu'elle s'explique à travers la perte de liens entre l'intérieur et l'extérieur des murs ou encore par l'absence d'opportunité de créer des espaces d'expression collective au sein des institutions carcérales.

Toute corrélation entre la mort en détention et cette gestion de la détention, qui ne connaît pas de profondes refontes depuis bien trop longtemps, est nécessaire afin d'envisager des politiques publiques efficaces.

En luttant contre l'oubli des personnes décédées lors de leur incarcération, il s'agit également de porter les voix de ceux, bel et bien vivants, dont les cris peinent à nous parvenir. Le Genepi revendique précisément à ce titre le droit à l'expression des personnes détenues, notamment mise en péril dans les établissements pénitentiaires les plus récents. Nous ne saurons ainsi oublier les familles de personnes détenues décédées, dont la douleur ne peut être tue.

Rendre leur dignité en se souvenant de qui ils ont été, hommes, femmes et enfants décédés en prison, se révèle être une nécessité impérieuse dès lors qu'ils sont menacés d'une double disparition sociale, de leur vivant, puis une fois morts.

Nous demandons ainsi la reconnaissance des personnes décédées durant leur incarcération, afin de leur assurer la place qu'ils méritent et qu'ils doivent conserver au sein de notre société.

Anaïs LAMBERT

• **La FARAPEJ** (Fédération des associations réflexion-action prison et justice) - *Aider les personnes détenues et leurs familles à vivre ce moment difficile de leur existence, ainsi qu'à faire respecter leurs droits, limiter les effets déstructurants de la prison, réfléchir sur le sens de la sanction pénale, tels sont les objectifs de la soixantaine d'associations réunies au sein de la FARAPEJ.*

Alors que la peine de mort a été abolie depuis plus de 30 ans, quel enseignement tirer de cette abolition, si ce n'est que la vie d'un condamné et sa disparition ne valent

pas moins que celles d'un innocent. Sur la place du Palais royal, la FARAPEJ tient à participer à l'oraison funèbre publique de celles et ceux qui sont morts dans le silence et l'ombre de la prison.

Le problème de la « sursuicidité » en milieu carcéral, de par sa médiatisation, est connu de la société libre. Toutefois, il ne saurait épuiser les questions, plus larges et pourtant ignorées, du bouleversement du rapport au corps qu'implique la prison, et de la mort (de vieillesse ou de maladie) en détention.

La FARAPEJ invite à cette occasion les responsables politiques et l'ensemble de la société à imaginer des réponses judiciaires dont l'impact sur le corps et l'esprit ne soit pas destructeur.

Pénélope Cardon et Alexis Saurin

● **Le Secours Catholique** - *Le département Prison-Justice du Secours Catholique réunit une centaine d'équipes prison, agissant partout en France en lien entre elles et avec un réseau généraliste de 65 000 bénévoles. Sa mission d'accompagnement en détention et à la sortie s'exprime par des soutiens matériels, financiers et de relations humaines, en cohérence avec les services sociaux.*

Attaché à la Vie, dans tous ses aspects et jusqu'à son issue, le Secours Catholique encourage tous les signes qui peuvent rappeler la dignité des personnes qui décèdent « en » prison et « de la » prison ; malgré les efforts des personnels pénitentiaires, le système carcéral augmente les risques chez les personnes les plus fragiles. Quels sont les événements dans leur histoire (effritement des soutiens extérieurs, état pathologique...) qui ont accéléré leur aboutissement à l'issue fatale ? La question reste en suspend et revient en boomerang à la société toute entière. Même si la mort reste un sujet délicat à aborder, les murs des prisons qui la dissimulent ne doivent pas occulter la responsabilité citoyenne qui est la nôtre, ne serait-ce que parce que les peines sont prononcées « au nom du peuple français ». Se rassembler respectueusement pour célébrer sur la place publique le manque que ces morts laissent derrière eux est déjà un premier geste.

Le Secours Catholique tient également à affirmer sa solidarité aux familles endeuillées.

En amont du système carcéral on ne peut nier l'influence de ceux qui alimentent le flux croissant d'entrées en prison. En cours d'incarcération, nous appelons à une mobilisation tant de l'administration pénitentiaire que de celle de la santé, ainsi que des acteurs privés, en vue de dégager de vrais moyens pour limiter ce phénomène et ses causes.

Les nouvelles prisons construites ne prennent pas suffisamment en compte la nécessité de réserver des espaces de parole pour les personnes détenues, lieux « soupape » dont la mise en place pourrait éviter bien des drames. Au-delà des acteurs de première ligne, c'est notre capacité à reconnaître une place à chaque homme qui est interrogée.

Jean Caël

● **Emmaüs** - *Agir pour que chaque homme, chaque société, chaque nation puisse s'affirmer dans l'échange et le partage, ainsi que dans une égale dignité* » (extrait du Manifeste Universel d'Emmaüs). Né en 1949, sous l'impulsion de l'abbé Pierre, le mouvement Emmaüs développe des valeurs de solidarité, de respect de l'autre, d'écoute et d'entraide.

L'Abbé Pierre a dit : « *il y a dans l'histoire de l'Homme un moment qui me bouleverse. C'est celui où les humains ont aligné leurs morts pour les enterrer. On n'a jamais vu les chiens aligner les dépouilles des chiens. Les animaux se cachent pour mourir* ».

Quand la mort vient vous cueillir au fond d'une cellule de prison, on n'est pas loin du sort de ces animaux qui se cachent pour mourir. La prison n'enferme pas que des êtres humains, elle enferme nos faiblesses, nos lâchetés collectives. Elle enferme ce que nous refusons de traiter avec intelligence et humanité, et d'affronter avec lucidité, courage et détermination. La prison est le chaudron noir d'une société qui exclut, blesse, marginalise, méprise.

La mort en prison est la marque la plus aboutie de la dépersonnalisation, voire de la perte d'identité humaine de celui ou celle qui en est frappé. La mort du pauvre en prison est le point d'orgue de ce qu'est l'exclusion pour un individu.

C'est au nom de son combat pour préserver la dignité de chaque personne humaine, où que cela soit, qu'Emmaüs France s'associe à la « Journée des morts en prison ».

Gabriel Mouesca

● **Le Collectif les Morts de la Rue** – *les Morts de la Rue lutte pour la reconnaissance des personnes qui vivent, ou ont vécu dans la rue, en dénonçant leur mort, en leur assurant des funérailles dignes, et tout simplement en accompagnant des personnes en deuil, sans distinction sociale, raciale, politique ni religieuse.*

Le Collectif les Morts de la Rue se sent concerné par les Morts de la prison car bien souvent, la prison mène à la rue et bien souvent, la rue mène à la prison.

Vivre à la rue comme être en prison mène souvent à mourir prématurément, à couper les liens sociaux et amicaux, souvent, à s'abimer la santé, à perdre confiance en soi, en les autres, à désespérer et faire l'expérience de la violence, de la honte. Les réalités vécues sont différentes. Mais se battre pour la dignité de la vie et donc de la mort en prison, participe à un souci d'humanité. Tout homme est grand. C'est pourquoi depuis le début, Le Collectif les Morts de la rue est solidaire de ce combat mené autour des Morts de la prison, et nous remercions ceux qui en ont pris l'initiative.

Cécile Rocca

Les Morts de la Prison - mardi 2 décembre 2014 - Place du Palais Royal

- **La Mission de France** - *la Mission de France partage l'existence quotidienne des hommes et des femmes au travail, dans les associations, dans les quartiers ... Dans les banlieues, l'espace rural, le monde de l'éducation, de la santé, du travail ou à l'étranger, les membres de la Mission de France dialoguent avec les non-chrétiens et sont à l'écoute des plus pauvres.*

La Mission de France regroupe des membres de l'Eglise catholique engagés en particulier auprès des plus démunis. Un certain nombre sont présents dans le monde de la justice et de la prison, comme professionnels ou comme bénévoles: en tant que soignants; intervenants ou enseignants; magistrats, éducateurs spécialisés, visiteurs ou aumôniers. c'est donc tout naturellement que la Mission de France soutient cette initiative qui vise à affirmer la dignités des personnes emprisonnées.

Dominique Fontaine

- **La CIMADE** – *la CIMADE est une association de solidarité active avec les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.*

La Cimade, davantage connue pour son action auprès des Centres de rétention administrative et pour son action de conseiller juridique auprès des personnes d'origine étrangère, est aussi très présente dans le milieu carcéral.

Plus d'une centaine de bénévoles suivent de près des centaines de personnes d'origine étrangère incarcérées dans les prisons françaises. Parmi les morts de la prison en 2011, certains sont étrangers. Ce sont en général les inconnus parmi les moins connus, ceux qui, dans bien des cas, étaient promis, dès leur sortie de détention, à une expulsion du territoire. La Cimade soutient Les morts de la prison pour s'associer à la dénonciation publique des prisons en France où meurent, dans l'indifférence la plus totale, dans un silence absolu, ceux que notre société ne souhaite plus regarder.

Joseph Rivière

- **Les petits frères des Pauvres** – *Depuis 1946, les petits frères des Pauvres accompagnent, dans une relation fraternelle, des personnes – en priorité de plus de 50 ans – souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves.*

Des bénévoles de l'association vont au devant des personnes détenues qui vivent la maladie grave et parfois leur fin de vie derrière les barreaux. Ils leur proposent une présence, une écoute empathique et sans jugement ainsi qu'une forme de fraternité citoyenne qui considère la personne détenue malade comme un égal, un semblable dans les limites qu'autorise la situation carcérale.

Laissons la parole à l'un de ces bénévoles qui témoigne de sa rencontre avec une personne détenue décédée en prison et qui a été accompagnée pendant plusieurs mois :

« Monsieur R. avait 56 ans. Jeune, certes, l'esprit alerte, oui, mais dans "un corps de vieillard". Incarcéré depuis deux ans, il n'avait pas encore été jugé. Gravement malade, les poumons, le foie, le cœur... Sans soutien, sans famille, sans parler, sans promenade. Sans ... Je le revois encore, peinant, dans le couloir, avec son déambulateur pour revenir de la douche. Couché la journée durant dans son lit, avec la télévision pour seule compagnie, il n'était qu'attente. Tellement impatient de sa fin. Nous nous sommes rencontrés au plus fort de sa maladie, de son anxiété. Il était très angoissé à l'idée de mourir à Fresnes, loin de sa Bretagne tant aimée. Angoissé de ne pas savoir ce que deviendrait son corps après... Angoissé à l'idée qu'on ne respecte pas ses dernières volontés, de n'avoir personne à qui se fier, sur qui compter... Peur que même sa dépouille ne soit pas libérable et finisse dans quelque "fosse commune", ne soit pas libérée au vent breton. »

La valeur unique et irremplaçable de chaque personne et la dignité de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social que défendent les petits frères des Pauvres engagent l'association à soutenir cet hommage à la mémoire des personnes détenues qui décèdent en prison et à lutter contre l'indifférence face à ces morts.

Francis Fournier

- **Le Courrier de Bovet** est une association nationale qui depuis plus de soixante ans a mis en place une correspondance entre des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires français et des bénévoles. L'association n'intervient pas directement dans les lieux d'incarcération mais souhaite maintenir le lien social avec la personne en détention. Association apolitique et laïque, le Courrier de Bovet regroupe aujourd'hui près de mille adhérents qui correspondent avec environ 1200 détenus sur des périodes allant de quelques mois à plusieurs années. Adhérente à la FARAPEJ, l'association suit avec intérêt tout ce qui concerne l'actualité pénitentiaire. Elle organise régulièrement pour ses adhérents des temps de rencontre et de formation.

Soutenir une initiative comme celle du collectif des morts en prison est aussi une manière de faire comprendre l'importance de maintenir le lien social autour du détenu et se sensibiliser l'opinion publique à la question carcérale.

Jean-Paul Rocle, adhérent du Courrier de Bovet

- **David et Jonathan** est une association d'homosexuels chrétiens, ouverte à toutes et tous. Forte de ses 600 membres, elle est implantée sur Paris et dans une vingtaine de villes en France. Depuis de nombreuses années, une dizaine de ses adhérents interviennent dans le milieu pénitentiaire, à divers titres: visiteur,

correspondant épistolaire, aumônier....En 2011, ces adhérents se sont regroupés et, avec l' accord et le soutien du Conseil d' Administration, ont créé une Commission "Prisons" qui a pour objectif de sensibiliser l' ensemble des acteurs (les politiques, l'Administration Pénitentiaire, les Intervenants associatifs...) à la situation particulièrement difficile des personnes détenues homosexuelles. Début 2013, notre association a signé une convention avec l'AP, qui prévoit l'accompagnement individuel (en complément des intervenants habituels) et la mise en place d'actions de prévention de l' homophobie en milieu pénitentiaire.

Marc Tourtelier

● **Carcéropolis** Comment fonctionnent les prisons françaises ? Comment se définit la population carcérale (et la surpopulation) ? Quels sont le sens et l'efficacité en terme de récidive des peines d'emprisonnement ? A travers un ensemble de ressources multimédia, Carceropolis souhaite présenter une vision « réaliste » de l'univers carcéral, loin des caricatures et de l'imagerie qui font rimer banditisme et romantisme, exclusion et dissuasion. Notre objectif est de sensibiliser le grand public à ces questions, de donner un certain nombre de clefs pour que chacun puisse mener sa réflexion.

Extrait du site Carcéropolis, <http://www.carceropolis.fr/>

● **Contacts**

Le Genepi : isp@genepi.fr | 06 41 66 16 48 | www.genepi.fr

La FARAPEJ : penelope.cardon@farapej.fr | 06 62 10 89 23 | www.farapej.fr

Le Secours Catholique : dept-prison-justice@secours-catholique.fr | 01 45 49 73 00 | www.secours-catholique.fr

Emmaüs : gmouesca@emmaus-france.org | 06 23 16 27 23 | www.emmaus-france.org

Les Morts de la Rue : 06 82 86 28 94 | www.mortsdelarue.org

La Mission de France : communication-mdf@club-internet.fr | 01 43 24 79 54 | www.mission-de-france.com

La CIMADE : caroline.bolatti@lacimade.org | 01 40 08 05 34 | www.cimade.org

Les petits frères des Pauvres : francis.fournier@petitsfreres.asso.fr | 01 48 06 45 00 | www.petitsfreres.asso.fr

Le Courrier de Bovet : secretariat@courrierdebovet.org | 01 40 67 11 98 | Association nationale de correspondance avec les détenus BP 70039, 75721 Paris Cedex 15

David et Jonathan : marc.tourtelier@wanadoo.fr | 06 89 67 96 70 |

Carcéropolis : info@carceropolis.fr